

ENSEMBLE

Ville de Marseille



PROMOTION INTERNE : UNE AVANCÉE POUR LES AGENTS EN SITUATION DE HANDICAP !



JUIN 2025

Une reconnaissance enfin actée !

Après de nombreuses années de mobilisation et de revendications portées par nos organisations syndicales, l'administration prend enfin en compte la situation des agents en situation de handicap dans les campagnes d'avancement.

Dès les prochaines campagnes, un dispositif spécifique permettra l'accès à un corps ou cadre d'emploi supérieur par une voie dérogatoire, le détachement, sans passer par les concours ou examens professionnels classiques.

Un combat syndical de longue haleine

Nos interventions répétées dans les instances représentatives (CST, F3SCT...), notre travail de fond sur la convention avec le FIPHFP, ont permis de faire avancer ce dossier longtemps ignoré. C'est une victoire pour l'égalité des droits et des chances !

CE QUE PRÉVOIT LE DISPOSITIF :

- ✓ CRÉÉ PAR LA LOI N°2019-828 DU 6 AOÛT 2019
- ✓ DÉCLINÉ PAR LE DÉCRET N°2020-569 DU 13 MAI 2020
- ✓ VALABLE JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2026

- **Pour qui ?** Fonctionnaires en situation de handicap reconnus (RQTH).
- **Pour quoi ?** Accéder à un poste de niveau ou de catégorie supérieure.
- **Comment ?**
 - Par la voie du détachement.
 - Suivi, si les conditions sont réunies, d'une intégration définitive.

UN PAS DE PLUS VERS UNE FONCTION PUBLIQUE INCLUSIVE :

CE DISPOSITIF VIENT COMPLÉTER LES VOIES TRADITIONNELLES DE PROMOTION (CONCOURS INTERNES, EXAMENS PROFESSIONNELS, LISTE D'APTITUDE) EN RÉPARANT UNE INÉGALITÉ DE FAIT SUBIE DEPUIS TROP LONGTEMPS PAR CERTAINS DE NOS COLLÈGUES.

**NOUS SERONS PARTICULIÈREMENT VIGILANTS À SA MISE EN ŒUVRE.
FAITES VALOIR VOS DROITS !**

ENSEMBLE, POUR UNE FONCTION PUBLIQUE PLUS JUSTE ET PLUS HUMAINE !